



16ème législature

Question N° : 11176	De Mme Mathilde Paris (Rassemblement National - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et familles		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique > associations et fondations	Tête d'analyse > L'association les Restos du Coeur menacée de fermeture	Analyse > L'association les Restos du Coeur menacée de fermeture.
Question publiée au JO le : 12/09/2023 Réponse publiée au JO le : 26/03/2024 page : 2457 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Date de renouvellement : 12/03/2024		

Texte de la question

Mme Mathilde Paris alerte Mme la ministre des solidarités et des familles sur la situation économique et sociale qui menace la survie de l'association Les Restos du Cœur. Fondée en 1985, l'association Les Restos du Cœur vise à aider et apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment en termes alimentaires, par l'accès à des repas gratuits. L'année de sa création, 8,5 millions de repas avaient été distribués ; un chiffre qui n'a cessé d'augmenter au fil des années atteignant ainsi les 142 millions de repas distribués en 2022. En France, environ 15 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté. La précarité alimentaire s'est accentuée avec les crises successives - sanitaire puis géopolitique, énergétique et aujourd'hui inflationniste - et de plus en plus de personnes passent les portes des Restos du Cœur. Ainsi, l'association a déjà accueilli 1,3 million de personnes entre janvier et début septembre 2023, contre 1,1 million sur l'ensemble de l'année 2022. En plus de l'augmentation de sa fréquentation, ces derniers mois, le budget de l'association pour les achats alimentaires - qui sont ensuite redistribués gratuitement aux bénéficiaires - a « doublé » à cause de l'inflation. Aujourd'hui, l'association fait face à des difficultés financières et son président a lancé un appel à l'aide solennel. Il manque 35 millions d'euros pour terminer l'année 2023, l'association devra réduire de 150 000 personnes le nombre de ses bénéficiaires cet hiver - le montant de ressources pour être admissible va être revu à la baisse - et sans changement, elle pourrait fermer d'ici trois ans. Le Gouvernement a annoncé débloquer 15 millions d'euros dans les prochains jours pour soutenir l'association, or les deux tiers de cette somme annoncée avaient déjà été prévus et destinés aux Restos du Cœur. L'association devait en réalité recevoir ces millions d'euros dans le cadre du plan « mieux manger pour tous », annoncé en mars 2023. Doté de 60 millions d'euros, ce plan doit bénéficier à hauteur de 40 millions d'euros aux associations d'aide alimentaire qui soutiennent actuellement quatre millions de personnes dans le pays. Au regard de l'ensemble de ces considérations, elle lui demande d'étudier une refonte de la politique associative du Gouvernement et le lancement d'un véritable plan d'urgence alimentaire afin de soutenir les millions de Français en situation de précarité alimentaire.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement mobilisé sur la question de la précarité alimentaire en réponse à la situation actuelle caractérisée par de fortes tensions pour tous les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire du fait de l'accroissement des besoins sociaux résultant d'une forte inflation qui a touché particulièrement l'alimentation et du



renchérissement des approvisionnements achetés par les associations elles-mêmes. Ainsi, le Gouvernement a engagé dès 2022 plusieurs mesures fortes visant à lutter contre la précarité alimentaire, faire face à l'accroissement des files actives des associations et à compenser les conséquences de la hausse des prix. Un effort important en faveur de l'aide alimentaire pour aider les associations de solidarité a été financé en 2022 à hauteur de 95 M€ de crédits supplémentaires obtenus en lois de finances rectificatives. Le programme Mieux manger pour tous porté dans le cadre du Pacte des solidarités a été lancé en 2023. Ce programme pluriannuel est doté de 60 M€ en 2023 et a vocation à s'accroître chaque année pour atteindre 100 M€ au terme du Pacte des solidarités en 2027. Il constitue un moyen supplémentaire pour que les plus modestes bénéficient d'une alimentation saine, durable et de qualité. En 2023, ces crédits se répartissent entre : - le volet national doté de 40 M€ pour les associations habilitées pour l'aide alimentaire au niveau national. Il a pour objectif la réalisation d'achats de denrées, afin d'accroître l'offre de l'aide alimentaire en fruits, légumes, légumineuses et produits sous labels de qualité, pour favoriser l'accès des personnes en situation de précarité alimentaire à des denrées plus saines et plus durables. Il s'agit de respecter la saisonnalité des produits frais en privilégiant une politique en matière d'achat qui favorise les approvisionnements locaux et de proximité, - le volet local, piloté au niveau territorial, doté de 20 M€ vise, notamment, le développement d'alliances locales, la couverture des zones blanches et la mise en œuvre d'expérimentations locales portant la transformation de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire. Ces moyens nouveaux s'inscrivent dans la suite des travaux de la Convention citoyenne pour le climat et de la loi Egalim et sont ancrés au sein du Comité de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire. Ce fonds poursuit les objectifs d'amélioration de la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire, de réduction de l'impact environnemental du système d'aide alimentaire et de renforcement et d'évolution des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire, afin de répondre aux objectifs de la lutte contre la précarité alimentaire (ancrage territorial, couverture des zones sous dotées). En 2024, les dépenses prévisionnelles de l'État en faveur de l'aide alimentaire seront portées à 185 M€, grâce aux crédits obtenus en faveur des épiceries sociales en projet de loi de finances et à ceux inscrits dans le projet de loi de fin de gestion. Enfin, la mobilisation du Gouvernement se poursuit également en 2024 par une augmentation significative de l'aide apportée aux associations d'aide alimentaire issue de crédits européens. En raison de l'inflation et de la hausse des publics bénéficiaires de l'aide alimentaire, le ministre a annoncé, le 18 septembre 2023, une dotation de crédits supplémentaires de 80 M€ sur la période 2024-2027. Ainsi, la programmation pluriannuelle des crédits sur la période 2021/2027, initialement fixée à 647 M€, est révisée positivement à 727 M€. Pour 2024, l'enveloppe totale du Fonds social européen + (FSE+) s'élève ainsi à 140 M€, dont 134 M€ sont destinés à l'achat de denrées à destination des quatre associations habilitées (Croix-Rouge française, Secours populaire français, Les Restos du Cœur et la Fédération Française des Banques Alimentaires).